

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le cinq décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. François GRANIER.

Etaient présents : Mmes Sylvie FEUILLADE, Nadine DURAND, Pascale GERVAIS BORDIER, MM. François GRANIER, Olivier PLANARD, Guillaume PIC, Geert SCHILTMANS, Yohan FELICIEN, Hugues ALORY

Etait excusée : Mme Mireille TOURAILLES.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et invite à désigner celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de secrétaire de séance. Mme Pascale GERVAIS, ayant été désignée, prend place au bureau.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu de la séance précédente
- Licence de taxi
- Numérotation voie déclassée impasse des jardins
- Suite à donner PLU, projet de ferme photovoltaïque
- Acquisition terrain Desmet
- Acquisition de parcelles chemin de pareloup pour canalisation des eaux usées
- Virement de crédit si nécessaire
- Convention du Crédit Agricole pour les naissances
- Différents projets pour les terrains Medrano (élevage chiens et chevaux)
- Point sur les travaux
- Demande de subvention au titre des amendes de police
- Fêtes de fin d'année (Repas, Vœux, Inauguration)
- Questions diverses

I. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

A l'unanimité (09 votants) le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2016 est adopté. Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu est affiché en mairie et diffusé aux conseillers par voie télématique ou postale.

II. Licence de taxi (2016/0042) :

Monsieur le Maire présente au conseil la demande de Madame Valls qui souhaite que la municipalité lui aménage un emplacement réservé taxi avec un poteau et un panneau aux abords de la place du village.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas satisfaire à la demande de Madame Valls,
- d'autoriser le Maire à informer Madame Valls de la décision du Conseil Municipal.

Présents : 09 Votants : 09 Pour : 0 Contre : 09 Abstention : 0

III. Numérotation voie déclassée impasse des jardins (2016/0043) :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 29 mars 2016 portant déclassement de voies communales. Il informe que la partie déclassée entre les parcelles A698 et A629 n'a pas encore fait l'objet d'un accord avec Monsieur Vayssette.

Il propose de continuer la procédure en demandant la numérotation de cette nouvelle parcelle faisant maintenant partie de la propriété privée de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de demander la numérotation de cette parcelle comprise entre les parcelles A698 et A629 ;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires.

Présents : 09 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

IV. Suite à donner PLU, projet de ferme photovoltaïque :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise qui souhaitait installer une ferme photovoltaïque sur Montmirat, demande l'établissement du PLU. Le conseil municipal refuse la reprise du PLU.

V. Acquisition terrain Desmet (2016/0044) :

Monsieur le Maire informe le conseil que pour réaliser un trottoir le long de la route de Cannes, il est nécessaire d'acquérir une partie de la parcelle C527 environ 20 m² appartenant à Madame Claudine Desmet. Il propose de fixer le prix de vente à 50 € le m².

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle C527 d'environ 20 m² appartenant à Madame Desmet ;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et notamment la signature de l'acte d'acquisition.

Présents : 09 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

VI. Acquisition de parcelles chemin de pareloup pour canalisation des eaux usées :

A) Cession M. Yves Pradeilles / Commune de Montmirat (2016/0045)

Monsieur le Maire informe le conseil que M. Yves Pradeilles souhaite céder à la commune une partie de sa parcelle B585 où se situe la canalisation des eaux usées le long du chemin de Pareloup. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir une partie de la parcelle B585 contenant la canalisation des eaux usées le long du chemin de Pareloup au prix de l'euro symbolique,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à cette transaction,
- que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Présents : 09 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

B) Cession M. Gaussen / Commune de Montmirat (2016/0046)

Monsieur le Maire informe le conseil que M. Gaussen souhaite céder à la commune une partie de ses parcelles B586-B587-B588 où se situe la canalisation des eaux usées le long du chemin de Pareloup.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'acquérir une partie des parcelles B586-B587-B588 contenant la canalisation des eaux usées le long du chemin de Pareloup au prix de l'euro symbolique,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte notarié et tous les documents nécessaires à cette transaction,
- que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.

Présents : 09 Votants : 09 Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

VII. Virement de crédit si nécessaire :

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

VIII. Convention du Crédit Agricole pour les naissances (2016/0047) :

Monsieur le Maire présente au conseil la convention établis par le Crédit Agricole qui souhaite un partenariat avec la commune pour l'attribution d'une somme de 15 € aux nouveau-nés de Montmirat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de ne pas signer la convention.
- Présents : 09 Votants : 09 Pour : 0 Contre : 09 Abstention : 0

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

IX. Différents projets pour les terrains de M. Medrano (élevage chiens et chevaux) :

Le Maire informe qu'il a reçu plusieurs personnes intéressées par les terrains de M. Medrano pour faire des élevages de chiens ou de chevaux. Le conseil municipal ne souhaite aucune construction sur ces terrains.

X. Point sur les travaux :

- Les travaux pour démolir le petit cabanon commenceront le 6 décembre 2016.
- Le Conseil Départemental accorde une subvention de 73 711 € pour l'aménagement de la traversée du village tranche 2 croisement de la RD6110 et RD123.

XI. Demande de subvention au titre des amendes de police :

La demande de subvention au titre des amendes de polices doit être déposée au conseil départemental au plus tard le 31 janvier 2017. Le projet de trottoir sur la RD123 sera retenu.

XII. Fêtes de fin d'année (Repas, Vœux, Inauguration) :

- Le repas des aînés se déroulera le 16 décembre au restaurant « Le Castellas » avec un menu unique.
- L'exposition « Aux Arts Citoyens » se déroulera du 9 au 28 janvier 2017 à la bibliothèque. L'inauguration est fixée le jeudi 19 janvier 2017.
- Les Vœux du Maire auront lieu le samedi 21 janvier 2017 à 18h à la bibliothèque.

XIII. Questions diverses :

La fête votive à Montmirat se fera les vendredi 9 et samedi 10 juin 2017.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures.